LIVRET D’ACCUEIL

Date de révision : 11/01/2024

Bienvenue

A propos

GM2S a le plaisir a le plaisir vous accueillir dans ses locaux.
Ce livret d'accueil est à votre disposition afin de répondre à vos interrogations. Nous espérons que notre formation vous permettra d'enrichir vos compétences professionnelles.

GM2S
SÉCURISER ET RÉUSSIR VOS CHANGEMENTS

Adossé à une activité pluridisciplinaire de conseil et d'accompagnement, GM2S s'appuie sur une équipe de consultants formateurs terrains très spécialisés dans le do- maine des Ressources Humaines et de la formation, pour proposer aux entreprises une solutions pour le développement des Hommes, des organisations et des entre- prises.

Proche des entreprises, l'expérience acquise lors de nos échanges quotidiens avec nos interlocuteurs en entrepris (dirigeants, DRH, responsables RH) fait de GM2S un partenaire privilégié.

Nos solutions sont réalisées sur-mesure de façon à regarder et de préciser les besoins mais GM2S offre également un catalogue de formation plus générique répondant aux besoins des entreprises.

GM2S
SÉCURISER ET RÉUSSIR VOS CHANGEMENTS

Informations pratiques

Les Pléiades – Park Nord 32A route de la Bouvarde
74370 METZ-TESSY

04.58.10.00.59

secretariat@gm2s.fr

Accessibilité PSH
Salles de formation situées en RDC accessibles en fauteuil roulant. Bâtiments accessibles par rampe d'accès. Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap. Il est possible de mettre en place un accompagnement personnalisé en contactant le référent handicap de GM2S.

Ligne de bus n°2 arrêt Park Nord - Parking à votre disposition gratuit
Restaurant « Au fil des jours » et d'autres commerces à proximité.

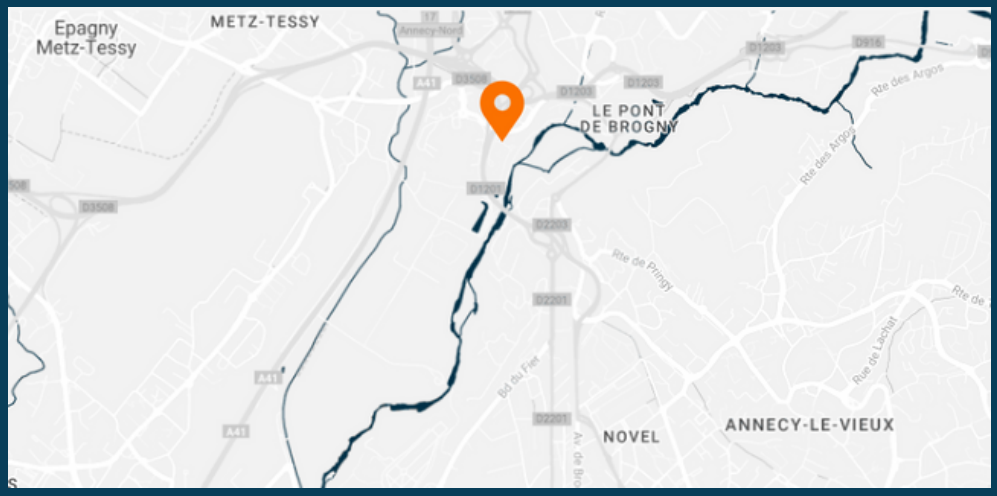

Nos domaines d’activités

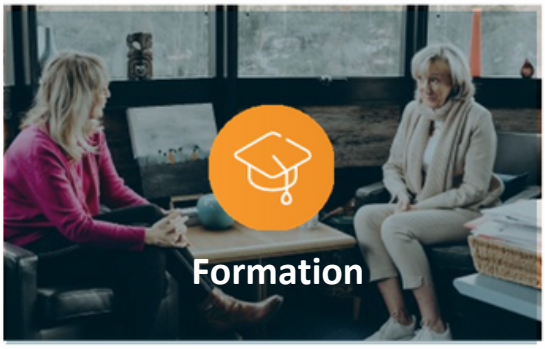

GM2S
SÉCURISER ET RÉUSSIR VOS CHANGEMENTS

Consignes de sécurité

Incendie

Gardez votre calme et donnez l'alerte.
Appel d'urgence
Pompiers : 17 ou 112

Attaquez le foyer par la base au moyen d'extincteurs sans prendre de risques.

Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.

Accident

En cas d'accident, prévenir
Samu 17
Police 15

Indiquez la nature (asphyxie, blessure, brûlure...) de l'accident.

Evacuation

A l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable, fermez les portes et les fenêtres.

Suivez les indications du guide ou dirigez-vous vers les sorties les plus proches.

Si les escaliers sont envahis par la fumée, manifestez votre présence aux fenêtres.
Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invitée.

Point de rassemblement

Parking Les Pléiades

GM2S
SÉCURISER ET RÉUSSIR VOS CHANGEMENTS

Règlement intérieur

Article 1 – Préambule
GM2S développe les activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une formation organisée par GM2S.

Article 2 – Dispositions générales
Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 et R.6252-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour une durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il subit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 – Horaires
Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage sous peine de l'application des dispositions de l'article 9 du présent règlement intérieur.
Ils sont portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise du programme de stage. Des aménagements peuvent être apportés après accord entre les formateurs et les stagiaires.

Article 4 – Absence et retards
En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le responsable de l'organisme. Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute plausible de sanctions disciplinaires.
Par ailleurs, une feuille de présence est obligatoire- ment signée par les stagiaires.

Article 5 – Discipline
Il est formellement interdit aux stagiaires :
- D'emporter ou de modifier les supports de formation sans autorisation du formateur,
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur lors de la consultation des sites internet,
- De manger dans les salles à disposition,
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions, sauf autorisation préalable du formateur,
- D'introduire et de consommer des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme,
- De se présenter aux formations en état d'ébriété.

Article 6 – Interdiction de fumer
En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'organisme.
Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par le décret précité.
Les mêmes dispositions s'appliquent pour la cigarette électronique.

Article 7 – Tenue et comportement
Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 8 – Hygiène et sécurité
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 9 – Sanction
Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

GM2S
SÉCURISER ET RÉUSSIR VOS CHANGEMENTS

Les Pléiades - Park Nord - 32A Route de la Bouvarde - 74970 METZ-TESSY

06 06 59 36 98 - secretariat@gm2s.fr - www.gm2s.fr